

# Ville d'Allauch



**SOLIDARITÉ**

## **Factures d'eau : la ville d'Allauch vous permet de bénéficier d'une aide financière**

La ville d'Allauch, en lien avec la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM), vous permet de bénéficier du « Fonds de Proximité Eau » s'inscrivant dans le cadre d'une politique sociale de proximité. Ce dispositif soutient les familles ne pouvant plus faire face au paiement de leur facture d'eau et d'assainissement.

*Publié le 07 novembre 2022*

Peuvent y prétendre, les ménages Allaudiens, qu'ils soient propriétaires, copropriétaires ou locataires de leur résidence principale, éprouvant de grandes difficultés financières, abonnés à la SEMM.

Face à l'urgence, cette aide financière exceptionnelle peut subventionner une partie de la part d'eau et d'assainissement de la facture.

Pour établir le dossier, il convient de prendre rendez-vous avec le CCAS d'Allauch en se munissant de la ou des factures nominatives impayée(s).

L'attribution de l'aide se fait sur critères sociaux, sous réserve de conditions d'éligibilité.

## **CCAS**

355, avenue du Général de Gaulle

Tél. : 04 91 10 44 30

ccas@allauch.com

### **Horaires du lundi au jeudi :**

8h30/12h – 13h/18h

Vendredi : 8h30/12h – 13h/17h30

&gt;

### **MAIRIE D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot

13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h